



REVUE DE PRESSE
Vendredi 21 juin 2019



Cannabis légal : pour la santé ou pour l'argent ?

SOCIÉTÉ Alors que l'expérimentation du cannabis thérapeutique n'a pas encore débuté, le débat de la légalisation de sa consommation récréative refait surface

Pascal Rabillier
p.rabillier@sudouest.fr

L'actualité offre des télescopes cruels. Hier, le Bureau enquêteur conclut que le naufrage mortel de « L'Ophélie », au large de Saint-Brieuc, était dû au fait que le matelot à la barre était sous l'influence du cannabis. Ce même jour, le Conseil d'analyse économique (CAE), groupe d'économistes indépendants, mais placé sous l'autorité de Matignon, proposait d'instaurer un monopole public de production et de distribution de cette drogue.

Cela, quelques heures à peine après « l'appel » de 70 personnalités – médecins, élus, universitaires – réclamant par voie de presse sa légalisation. Et quelques jours avant la présentation du projet pour l'expérimentation des futures prescriptions de cannabis thérapeutique par le comité d'experts, présidé par le psychiatre et pharmacologue Nicolas Authier.

Toutes les conditions étaient réunies pour que le débat autour de l'herbe s'enflamme... Même si, du côté de Matignon et de l'Élysée, on s'est empressé de rappeler que la lutte contre les stupéfiants restait une priorité du mandat.

1 Cannabis thérapeutique : premières prescriptions en 2020

Le comité d'experts, mis en place par l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) pour plancher sur la question de l'expérimentation du cannabis thérapeutique, discutera avec les professionnels de santé et les associations de patients prochainement. Il remettra son avis définitif dans la foulée à la ministre de la Santé, Agnès Buzyn.

Les premières prescriptions devraient avoir lieu début 2020, dans le cadre d'une expérimentation qui doit durer six mois. Le cannabis thérapeutique, qui est utilisé pour ses vertus antalgiques, antispasmodiques et anti-inflammatoires, liées à ses composants THC (tétrahydrocannabinol) et CBD (cannabidiol), sera prescrit dans le cadre d'indications précises.

Il s'agira de soulager les douleurs neuropathiques, les épilepsies résistantes aux traitements, les effets secondaires de la chimiothérapie, les soins palliatifs, les contractions musculaires incontrôlées de la sclérose en plaques...

Pas question de faire fumer le patient, les modes d'administra-

tions qui seront privilégiés par les médecins volontaires pour l'expérimentation seront l'inhalation, les solutions buvables et les capsules.

2 Cannabis récréatif, la « cashmachine » fiscale ?

C'est sur le cannabis récréatif, celui qui est consommé par 1 adulte sur 9 en France, et testé au moins une fois par un Français sur deux âgé de 18 à 64 ans, que vient de se pencher le Conseil d'analyse économique (CAE). Il s'est intéressé à sa légalisation et à ses vertus fiscales. Partisan d'une production et d'une distribution contrôlée par l'État, le CAE estime qu'en fixant le prix de vente des 100 grammes de cannabis à 9 euros, sur l'hypothèse d'une consommation de 500 à 700 tonnes par an, les recettes fiscales pourraient atteindre, chaque année, entre 2 et 2,8 milliards d'euros. À ce chiffre, le CAE ajoute 568 millions consacrés chaque année à la lutte contre le cannabis, son trafic, les services judiciaires qui pourraient être au moins en partie économisés. Une soustraction un peu rapide.

En effet, le CAE, qui note que la recherche scientifique fait état



Depuis octobre 2018, le cannabis est légal au Canada. Ici, une plantation de cannabis thérapeutique à Lincoln, dans l'Ontario. ARCHIVES/LARS HAGBERG/AFP

d'une augmentation du risque de schizophrénie chez les plus jeunes, recommande une interdiction de vente aux mineurs. Ce qui ne sera pas sans conséquences sur le maintien d'un marché occulte qui nécessitera des moyens de lutte.

Quoi qu'il en soit, Matignon ne semble pas emballé par la perspective de nouvelles recettes fis-

cales liées au cannabis. Une source proche du Premier ministre se disait, hier, « étonné » que le CAE ait travaillé sur ce sujet et qu'il ait choisi de le traiter quasi uniquement sous le seul angle économique.

3 Les motivations des signataires de l'appel à la légalisation

Si, mercredi, 70 médecins, éco-

nomistes, universitaires et élus de tous bords – comme Raphaël Glucksmann (PS - Place Publique), Yannick Jadot (EELV), Gil Averous (LR), William Delano (UDI) – se sont associés dans le cadre d'un appel à la légalisation du cannabis, publié dans la presse, c'est au nom, écrivent-ils, « du pragmatisme ».

Les signataires veulent une légalisation de la consommation du cannabis, afin de « mettre fin à une stratégie répressive issue

d'une loi de 1970, qui s'avère totalement inefficace, puisque nous sommes le pays de l'Union européenne où la consommation est la plus élevée. Un fait sur lequel ils prennent appui pour argumenter le bien-fondé de leur demande.

« Nous savons que ce n'est pas un produit neutre, mais c'est justement parce qu'il est nocif pour la santé, notamment celle des mineurs, qu'il faut en contrôler la production et la distribution », estiment-ils.

La Creuse est candidate pour la production

AGRICULTURE Éric Correia, conseiller régional PS creusois, défend l'idée depuis 2017. Le Département espère créer 300 emplois

Mercredi prochain, Éric Correia, président de la Communauté d'agglomération du Grand Guéret et conseiller régional PS de Nouvelle-Aquitaine, sera auditionné par l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM). Objectif pour l'élu creusois : démontrer qu'une filière française de production de cannabis à vertus thérapeutiques peut être mise en place en moins d'un an dans la Creuse.

C'est en novembre 2017 qu'Éric Correia a avancé pour la première fois sa proposition de faire de son département un lieu d'expérimentation, de production, de transformation et de conditionnement du cannabis thérapeutique. « L'année 2017 avait été noire, avec la perte de 156 emplois chez l'équipementier

GM & S. Dans la foulée, nous sommes une vingtaine d'élus à avoir été reçus à l'Élysée pour évoquer, avec Emmanuel Macron, un plan de redynamisation de notre département », rappelle l'intéressé. L'idée fait son chemin. Elle est inscrite dans le document de redynamisation parmi les 118 projets et le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine a voté une motion de soutien en sa faveur. La Creuse vise la création de 300 emplois.

Une culture du chanvre et un labo

Entre-temps, l'ANSM s'est penchée sur la question et a mis en place, en 2018, un comité scientifique chargé d'estimer la réalité des effets thérapeutiques de la plante. L'avis rendu fin décembre est positif. Le comité



L'élu PS Éric Correia. PH. L. MONLAU

a désormais la mission d'examiner les modalités de mise à disposition dans un cadre expérimental. Des opérateurs étrangers ont été audi-

tionnés. Le 26 juin, il s'agira d'aborder les perspectives d'une production française. « La Creuse a une longue culture du chanvre. C'est le premier département français producteur, il y a cent ans, argumente Éric Correia. Nous avons, sur l'agglomération, un laboratoire pharmaceutique, labellisé "Bonnes pratiques pharmaceutiques", qui est prêt. Il a les ressources pour déclencher une production et assurer la distribution. En neuf mois, l'affaire peut être réglée. Le temps que la France perd à se décider bénéficie à 21 de nos voisins européens qui ont autorisé la production de cannabis thérapeutique. »

Et la légalisation à des fins récréatives ? Éric Correia ne veut pas en entendre parler. « Fumer tue. C'est

d'ailleurs pourquoi je trouve scandaleux qu'on laisse des patients se faire du mal en fumant, parce qu'ils n'ont pas d'autres choix. Alors qu'une production sous serres de cannabis thérapeutique, avec transformation sous formes d'huiles et de gélules, pourrait soulager 300 000 à 1 million de malades. »

Quant à l'information selon laquelle l'Académie nationale de pharmacie estime « abusive » la dénomination de « thérapeutique » pour le cannabis, l'élu creusois, infirmier anesthésiste, la balaise d'un revers de main. « L'Académie est composée de vieux médecins qui n'ont pas vu un patient depuis des décennies. Les sociétés savantes ont un avis bien différent... »

Valérie Deymes

« Il ne faut jamais oublier que ce produit est tout sauf neutre »

ENTRETIEN Jean-Michel Delile, médecin bordelais et président de la Fédération Addiction, évoque le débat français autour du cannabis

« **Sud Ouest** » La France s'est réveillée hier avec un débat sur la légalisation du cannabis récréatif. Pourquoi maintenant ?

Jean-Michel Delile Si ce débat refait surface maintenant, ce n'est pas par hasard. C'est lié à l'agenda fixé par la France sur le sujet du cannabis thérapeutique. La semaine prochaine (NDLR, mercredi 26 juin), les experts, réunis par l'Agence nationale de sécurité du médicament, vont annoncer leur projet de cadre pour l'expérimentation du cannabis thérapeutique. Une expérimentation qui doit commencer début 2020.

Par ailleurs, hier matin, le Conseil d'analyse économique présentait ses préconisations concernant la reprise du contrôle par l'État de la production, de la vente, et donc de la légalisation du cannabis récréatif.

Bref, cette actualité donne l'occasion aux défenseurs du cannabis récréatif de prendre la parole. 70 personnalités, dont des médecins, ont anticipé la présentation de l'expérimentation du cannabis thérapeutique, ainsi que la proposition choc du Conseil d'analyse économique, en lançant, dès mercredi, un appel dans « L'Obs », pour une légalisation de ce cannabis récréatif.

Vous n'êtes pas signataire de cet appel...

Non, parce que j'estime qu'il est une réponse simple à un problème compliqué. Par ailleurs, je suis le président de la Fédération Addiction et je crois qu'il nous faut avancer sur le dossier des conditions de prescription thérapeutique du cannabis avant tout. Je crois que c'est le bon axe de travail.

Tous les pays qui ont mis en place des mesures d'accès régulé au cannabis ont de bons résultats, en matière de santé publique, sur les conséquences du cannabis.

J'estime que cet appel est avant tout politique. Il est question de revenir sur l'inefficacité des politiques répressives, ce qu'on peut entendre. Mais, affirmer que le cannabis est moins dangereux que l'alcool ou le tabac ne me paraît pas être le bon discours à adopter. Les conclusions du Conseil d'analyse économique sont, quant à elles, d'abord axées sur les retombées fiscales possibles pour l'État. La dimension santé publique ne doit pas être sacrifiée sur l'autel des finances. Sur le sujet du cannabis, il faut opposer santé et finances publiques.

Justement, la pression économique semble de plus en plus forte concernant la légalisation du cannabis ?

Elle est très forte, en effet, les lobbyistes de l'économie du cannabis poussent très fort. Dans des économies étatiques parfois fragiles, le marché légalisé du cannabis est une potentielle manne financière qui fait réfléchir certains décideurs politiques. Ce n'est sans doute pas par hasard si, en Europe, le pays en pointe de la légalisation est la Grèce, où les producteurs se sont implantés.

Ce n'est pas non plus un hasard si dans les pays d'Europe où les finances publiques sont les plus solides – au Royaume-Uni, en Allemagne et même en France – le débat sur le sujet n'était pas, jusque-là, très avancé.

Ceci dit, tout près de nous, dans la Creuse où l'on se dit prêt à produire, il est clair que la légalisation est plutôt espérée...



Jean-Michel Delile : « Affirmer que le cannabis est moins dangereux que l'alcool ou le tabac n'est pas le bon discours ». ARCHIVES FABIEN COTTEREAU

Les Français sont-ils plus mûrs que par le passé pour un débat sur le cannabis ?

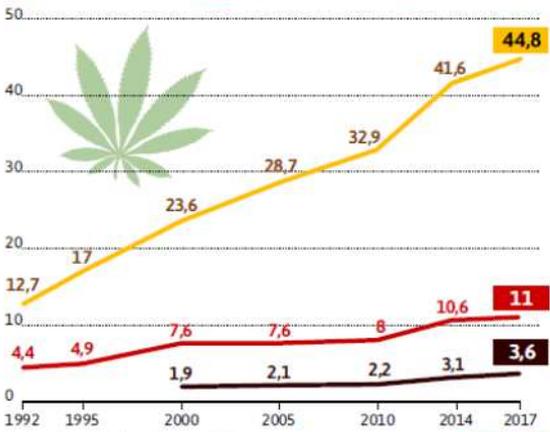
Oui, et c'est logique. Quand le cannabis a fait son apparition dans les années 70, le phénomène intéressait des jeunes dont les parents n'avaient aucune expérience des drogues. Aujourd'hui, ces jeunes d'alors sont les parents d'aujourd'hui. Le cannabis n'est plus, pour eux, l'inconnue diabolisée qu'il représentait autrefois.

Pour autant, pour l'avoir consommé parfois, ils n'ont pas non plus, de fait, une vision idéalisée du cannabis. Les conditions d'un dialogue dépassionné et objectif sur la légalisation du cannabis sont donc là, mais il ne faut jamais oublier que l'on parle là d'un produit qui est tout sauf neutre. Prenons l'exemple des opioïdes aux États-Unis. Bien utilisé, ce médicament est bienfaiteur. En cas d'addiction, il peut tuer.

Recueilli par Pascal Rabiller

Niveaux d'usage du cannabis en France, en % des 18-64 ans.

■ Déjà expérimenté ■ Usage dans l'année ■ Usage régulier



Sources : Santé publique France, OFDT.

VISACTU

« Efficace contre la douleur »

Dans les groupes de discussion sur l'endométriose, la gestion de la douleur est souvent évoquée. Nombreuses sont celles qui « avouent » une consommation de CBD (cannabidiol) ou de cannabis. À l'instar, d'Émeline, une Bordelaise qui, à 26 ans, comptabilise de longues années de douleurs et 21 interventions chirurgicales liées à l'endométriose, une maladie gynécologique pour laquelle il n'existe aucun traitement définitif. « C'est au lycée que j'ai fumé mes premiers joints lors de soirées. J'ai remarqué que cela atténuait mes douleurs. » La jeune fille se fournit alors auprès d'un ami. « J'en achetais pour 20 euros par mois, je fumais deux soirs par semaine, histoire de m'assurer un peu de répit. »

Mais la douleur s'intensifie d'année en année. Le diagnostic d'endométriose est posé lorsqu'elle entre à l'université. Émeline est alors placée sous opiacés à forte dose (dont la morphine). « Le problème de ces médicaments, c'est l'addiction, qui arrive très vite et très fort. J'ai plusieurs fois tenté de décrocher et c'est à ce moment-là que j'ai véritablement découvert l'utilisation du cannabis comme traite-

ment. » Cela fait sept ans qu'Émeline soulage ainsi ses maux de ventre, et régule son appétit. « C'est beaucoup plus doux et plus efficace que les opiacés. » Mais la jeune femme regrette de ne pouvoir y avoir accès légalement. D'ailleurs, elle a déjà été interpellée par la police. « Au poste, j'ai expliqué que je consommais pour des problèmes de santé :

j'avais mon dossier médical sur moi. Les policiers ont été très compréhensifs et m'ont laissée partir. »

Émeline a aussi mis ses médecins au courant de sa consommation. « Je n'ai jamais reçu de vives critiques de leur part. Certains m'ont confié qu'on était nombreuses dans ce cas. » Ce qui n'étonne pas la Bordelaise : elle a tout essayé pour atténuer son mal (médecine chinoise, acupuncture, hypnose ou neurostimulation). « Rien n'est plus efficace que le cannabis. » Aujourd'hui, Émeline fume « deux joints par jour, en rentrant du travail et en allant dormir. » « J'espère que le gouvernement va faire des progrès dans ce domaine, car la douleur chronique est un fléau. »

Recueilli par Aude Ferbos

« Nous devons donner des preuves d'amour »



ALAIN ROUSSET, PRÉSIDENT DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Le verdict du dernier scrutin européen nous oblige. Pas un département de la Nouvelle-Aquitaine où le Rassemblement national ne figure pas dans le duo de tête. Pour corriger le tir, il faut engager de nouvelles politiques territoriales et agir au plus fin dans ces zones rurales qui perçoivent les villes comme des îlots de modernité où l'emploi, les services et l'offre culturelle se concentrent. La réalité est certes plus nuancée, mais la perception des électeurs ruraux est bien celle d'un progressif abandon.

Depuis des lustres, les élus de tout bord ont oublié une leçon fondamentale de notre histoire rurale millénaire : l'église doit rester au centre du village. Pour être plus précis, c'est autour des services de proximité, publics et privés, de l'agriculture, incontournable pivot du rebond de la ruralité, et de l'emploi industriel – une usine sur deux impliquée dans notre programme Usine du futur est installée dans une ville de moins de 5 000 habitants – que doit s'amorcer la riposte.

800 projets structurants

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine est passé aux actes. Nous avons créé une Datar (1) au sein de nos services. Une équipe d'une soixantaine de « hussards territoriaux », élus et techniciens, est sur le front de ces déséquilibres ruraux qui deviennent considérables. Nous voterons lundi 24 juin quatorze nouveaux contrats de territoire, ce qui porte à 39 le nombre d'engagements régionaux, sonnants et trébuchants, vis-à-vis de nos territoires. Plus de 167 millions d'euros sont et seront investis dans le financement de maisons de santé, de tiers lieux, de théâtres et de cinémas ruraux, de rénovations de halles et de centres-bourgs, de pôles intermodaux, de pépinières d'entreprises ou autres centres de transfert de technologie. Ici le cuir, autour des lycées de Thiviers, de Monbron et de Saint-Junien. Là à Bergerac, pour la nouvelle maison des vins, du tourisme et de Cyrano. Ailleurs à Niort, pour la Data dans les secteurs de l'assurance. En Haute Cor-

reze, pour la rénovation de résidences touristiques sociales. À Rochefort, autour de la sous-traitance aéronautique. En Sud Gironde, dans le retournement du lycée professionnel de Langon spécialisé dans la mécanique. À Angoulême, pour renforcer le pôle image. En Béarn, pour agir sur le commerce de proximité et la modernisation de l'industrie. Partout, pour monter des programmes de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, pour remettre dans l'emploi de trop nombreux chômeurs sans formation. Ou soutenir des projets agricoles de proximité qui témoignent d'une conversion vers l'agro-écologie déjà bien à l'œuvre. Au total, ce sont plus de 800 projets structurants, portés par des territoires qui ne se résignent pas, qui sont financés. Via une forte aide à l'ingénierie (plus de 6 millions d'euros), nous aidons les collectivités les plus fragiles à se doter des compétences pour porter de nouveaux projets.

Devant plus de 650 maires ruraux de la région, j'ai annoncé, le 1^{er} février dernier, le lancement d'un nouvel appel à projets pour les communes rurales de moins de 3 500 habitants. Il sera doté de 2 millions d'euros par an pendant les trois prochaines années. Il vise à financer des projets de proximité liés au développement rural et aux services aux populations. Nous avons, d'ores et déjà, reçu plus de 110 candidatures. La fatalité n'est pas de mise. Nous croyons au rebond du monde rural et le prouvons.

Accès au droit des usagers

Enfin, nous devons savoir sortir d'un cadre juridique et légal qui nous contraint parfois. Le Conseil régional signera le 2 juillet prochain, avec le ministère de la justice, une convention

d'un genre nouveau. Il s'agit, pendant deux ans, d'innover et d'expérimenter dans l'accès au droit des usagers et des citoyens. Pour corriger ce sentiment d'injustice chez nos concitoyens qui se sentent les plus éloignés de la République. L'urgence est sociale, environnementale mais aussi territoriale. Nous devons désormais agir au plus près. Et le faire sans doute mieux savoir. Plus que jamais.

(1) Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale.

Il faut agir dans ces zones rurales qui perçoivent les villes comme des îlots de modernité où l'emploi, les services et l'offre culturelle se concentrent

« EDF veut d'autres EPR »

Reconduit PDG d'EDF, Jean-Bernard Lévy entend réformer la régulation nucléaire, construire de nouveaux EPR et réorganiser le groupe

Propos recueillis par
Nicolas César
n.cesar@sudouest.fr

Présent aujourd'hui à Bordeaux pour signer une convention de partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine sur la transition énergétique, le patron d'EDF évoque avec « Sud Ouest » la stratégie du groupe sur le nucléaire, les énergies renouvelables, la concurrence...

« Sud Ouest » Le gouvernement projette de fermer 14 centrales nucléaires d'ici 2035 en France. Quel est l'avenir de l'énergie nucléaire dans l'Hexagone ?

Jean-Bernard Lévy Le nucléaire est le choix des pays qui ne veulent pas dépendre du gaz pour leur politique énergétique. En France, nous avons peu de gaz (il y a eu un gisement important à Lacq dans le Béarn), donc il est essentiellement importé et c'est une énergie émettrice de CO₂. Par ailleurs, la transition énergétique ne remet pas en cause l'avenir du nucléaire. Comme l'a rappelé l'Agence internationale de l'énergie, dans un rapport récent, nous aurons besoin du nucléaire pour satisfaire les besoins en électricité bas carbone de nos concitoyens. Car, nucléaire et énergies renouvelables sont des énergies complémentaires. Les centrales nucléaires qui ont l'avantage d'avoir une production pilotable sont un bon complément aux énergies renouvelables, qui produisent de manière intermittente.

NOUVEAUX RETARDS SUR L'EPR DE FLAMANVILLE

L'Autorité de sûreté nucléaire a demandé, hier à EDF, de reprendre huit soudures, difficiles d'accès, sur le circuit secondaire évacuant la vapeur vers la turbine. Conséquence, le réacteur ne pourra pas démarrer avant fin 2022. Une nouvelle déconvenue pour un chantier entamé en 2007, censé s'achever en 2012 et coûter 3,5 milliards d'euros. La facture, qui devait s'élever au final à 11 milliards d'euros, devrait encore être revue à la hausse. EDF n'a pas communiqué sur le re-

Certes, mais les centrales nucléaires sont vieillissantes et l'EPR de Flamanville connaît de nouveaux retards. N'a-t-on pas perdu une partie de notre savoir-faire ?

Je vous rappelle que deux réacteurs EPR fonctionnent en Chine et que la construction de deux autres en Grande-Bretagne se déroule conformément au planning. Le problème en France est que nous n'avons pas construit de centrales nucléaires depuis quinze ans. Les retards de l'EPR de Flamanville sont une conséquence de ce délai qui a

« La transition énergétique ne remet pas en cause l'avenir du nucléaire »

conduit à des pertes de compétences. Ceci dit, le gouvernement français prévoit que le nucléaire représente 50 % du mix énergétique en 2035. Sur les 58 réacteurs nucléaires exploités actuellement dans notre pays, 14 devront fermer à cette échéance, dont les deux réacteurs de Fessenheim. Et pour maintenir cette part de nucléaire dans le mix énergétique français, l'État nous a demandé de proposer mi-2021 un programme de construction de nouveaux réacteurs EPR.

En attendant, vous investissez aussi beaucoup dans le solaire.

Effectivement, le développement massif des renouvelables est l'autre pilier de notre stratégie Cap 2030. EDF est déjà leader en Europe avec 27 GW de capacité installée. Il y a un an et demi, j'ai lancé le « Plan so-

laires » qui vise à faire d'EDF le champion du solaire, avec 30 % de parts de marché en France à partir de 2020. Entre 2020 et 2035, le groupe EDF a pour ambition de développer et construire 30 GW de solaire photovoltaïque en France. Et, nous investissons également dans le stockage de l'énergie avec le « Plan Stockage » qui est complémentaire au développement des énergies renouvelables.

Mais, le développement du solaire est confronté à un problème de disponibilité du foncier... Beaucoup s'inquiètent de la consommation d'espaces en milieu rural.

Il y a en France de très nombreuses surfaces disponibles, notamment des friches industrielles, qui suffisent à subvenir aux besoins en termes de foncier de la filière solaire. Il faut rassurer ceux qui vivent dans le secteur rural : il n'y a pas d'intention d'utiliser des terrains agricoles ou boisés. Au global, en France, en matière d'énergies renouvelables, notre capacité est de 22 280 MW.

Justement, où en êtes-vous de vos projets d'énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine ?

La Nouvelle-Aquitaine est un territoire important sur lequel 9 000 de nos salariés travaillent. Son mix



Jean-Bernard Lévy vient d'être réélu pour quatre ans à la tête du groupe EDF. PHOTO CHARLY TRÉBALLEAU/AFP

électrique symbolise la transition énergétique. Il y a ici deux centrales nucléaires, des barrages hydrauliques, de la biomasse, notamment pour alimenter l'usine de Smurfit à Biganos sur le bassin d'Arcachon... Et, à Pau nous travaillons sur l'hydrogène. D'autre part, François de Rugy, le ministre de la Transition écologique et solidaire, a annoncé un projet éolien offshore au large de l'île d'Oléron (pour une puissance située entre 500 et 1 000 MW, NDLR). Projet, que nous espérons gagner. Toutes les énergies sont présentes dans la région, qui est très importante pour nous.

C'est pourquoi, EDF signe aujourd'hui une convention de partenariat avec le Conseil régional pour l'accompagner dans sa transition énergétique. Elle porte sur plusieurs volets comme l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, les mobilités électriques et hydrogène, ou encore l'emploi et l'innovation.

Au 1^{er} juin, les tarifs réglementés de l'électricité ont flambé de 5,9 %. Les prix vont-ils irrémédiablement augmenter dans les années à venir ?

Ce n'est pas EDF, mais l'État qui fixe le tarif réglementé de l'électricité. De notre côté, nous mettons à disposition des Français de nombreux outils numériques et nous

proposons des offres pour leur permettre de maîtriser leur facture. Nous venons ainsi de lancer « Mes Jours Zen Plus », une nouvelle offre innovante pour les Français qui sont chez eux en semaine. Avec « Mes Jours Zen Plus », ils bénéficient d'un prix avantageux en heure creuse tous les week-ends plus un jour complet au choix dans la semaine. Cette offre est possible grâce aux fonctionnalités du compteur Linky. Elle montre qu'EDF est à l'écoute des Français et sait répondre à leurs attentes pour des innovations à la pointe de la technologie.

Depuis l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité en 2007, quelles sont les conséquences pour EDF en parts de marché ?

Avec l'arrivée de la concurrence, nous avons perdu un ménage sur cinq. Le système est organisé pour que nous perdions des clients puisque nous étions en monopole.

Continuez-vous de recruter ?

Entre 1 000 et 1 500 salariés par an, essentiellement des profils de techniciens, mais aussi des spécialistes du numérique, avec une appétence pour le secteur de l'énergie. Je relève d'ailleurs qu'EDF figure régulièrement dans le top 3 des entreprises les plus prisées des Français sur les métiers techniques.

Les Européens cherchent encore leurs dirigeants

BRUXELLES Il n'existe aucun consensus sur le nom du futur président de la Commission

Le sommet de Bruxelles des dirigeants de l'UE avait un objectif difficile à tenir : trouver le nom d'une personnalité acceptable par le Parlement européen pour la présidence de la Commission. Car à l'heure actuelle, aucun des prétendants en lice ne fait consensus.

Hier matin, le chef du groupe socialiste et celui du groupe centriste, Renew Europe, avaient annoncé au prétendant du PPE, l'Allemand Manfred Weber, qu'ils ne soutiendraient pas sa candidature.

Emmanuel Macron, opposé à la nomination de Manfred Weber, s'était alors dit satisfait de ce revirement. Mais Angela Merkel a refusé de le donner pour acquis. Elle a réaffirmé son soutien au système des « Spitzenkandidaten » désignés par chaque famille politique et laissé entendre qu'aucune décision ne serait prise sur les nominations au cours du sommet.

Les deux autres prétendants sont le Néerlandais, Frans Timmermans, pour les Socialistes et la Danoise, Margrethe Vestager, pour les libéraux-centristes de Renew Europe.

Des exigences diverses

L'élu, qui succédera le 1^{er} novembre au Luxembourgeois, Jean-Claude Juncker, devra obtenir le soutien de 21 des 28 dirigeants européens et rallier une majorité d'au moins 376 voix au Parlement.

« La personne capable de réunir cette double majorité n'est pas encore connue », a confié un di-



Qui succédera à Jean-Claude Juncker ? PHOTO AFP

plomate européen. Mais un accord se dessine pour la répartition des quatre postes de pouvoir. Le PPE, premier groupe au Parlement, revendique la présidence de la Commission européenne, et cette exigence n'est pas contestée. Toutefois, il faudra un autre candidat que Manfred Weber, ont indiqué trois responsables.

Les libéraux veulent la présidence du Conseil européen et les socialistes obtiendraient le poste de chef de la diplomatie européenne et se partageraient les cinq années du mandat de présidence du Parlement avec les verts, à raison de deux ans et demi chacun.

Restent à trouver les noms pour chacune des fonctions. Le Premier ministre libéral du Luxembourg, Xavier Bettel, a déclaré ne pas être candidat. Le Belge, Charles Michel, cité pour la présidence du Conseil, n'a pas fait de déclarations.

Enfin l'accord devra respecter des exigences de parité et d'équilibres géographiques. Donald Tusk s'est engagé à faire nommer deux femmes.

Pas d'accord à 28 sur la date de 2050 pour la neutralité climatique

UE Les 28 dirigeants de l'UE n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur la date de 2050 comme horizon pour une Union neutre en émissions de gaz à effet de serre, face à l'opposition de plusieurs pays de l'Est, dont la Pologne. Cette dernière aurait été soutenue par la Hongrie et la République tchèque.

Corticoïdes en rupture de stock

SANTÉ Depuis un mois, médecins et malades subissent une pénurie de dérivés de cortisone en comprimés, mais aussi sous forme injectable. Un événement sanitaire récurrent. Le point

Isabelle Castéra
i.castera@sudouest.fr

Pénurie de cortisone. La plupart des pharmacies de France ont vécu vingt jours de tension, voire de rupture de stock. Une crise grave. Catherine vit à Bordeaux, elle souffre d'une maladie auto-immune qui la contraint à prendre 5 mg de cortisone quotidienne, un médicament qui en annihilant ses symptômes, lui permet de vivre à peu près normalement. « Il y a une dizaine de jours, mon pharmacien très embêté n'a pas pu me fournir. Il avait gardé en réserve deux plaquettes de 1 mg pour les cas sérieux. À raison de cinq comprimés par jour, cela m'a permis de tenir la moitié du mois, très inquiète, car je craignais pour le renouvellement. Allait-il ou non être approvisionné ? En vingt ans, c'est la première fois que je vis une telle situation. »

Au sein de l'association de patients à laquelle adhère Catherine, tous les membres avaient reçu une alerte, et les messages circulaient indiquant des pistes pour s'approvisionner légalement. « C'est comme s'il s'agissait de se fournir en dope ! » s'exclame-t-elle. Un comble.

Fin mai, un rhumatologue, Francis Berenbaum, lançait une pétition à l'adresse d'Agnès Buzyn, ministre de la santé : « Redonnez-nous la cortisone avant que des centaines de milliers de patients n'en souffrent. » La ministre a annoncé « un plan d'ici fin juin permettant un retour à la normale en août ». Même si, selon le phar-

macien du Bouscat (33) François Martial, « les stocks reprennent un peu » ces périodes de tension se multiplient. Président de l'Union régionale des professionnels de santé pharmaciens de Nouvelle-

« Nous tentons de rassurer les usagers, mais, ils sont très angoissés »

Aquitaine, son analyse fait froid dans le dos : « Depuis plusieurs semaines, les pharmaciens jonglent, répondent au téléphone à des patients en quête de plaquettes de cortisone, nous essayons de voir avec les médecins pour proposer un produit se rapprochant au maximum du médicament. Afin de tenir. Le Solupred par exemple est très courant, indispensable pour traiter des pathologies lourdes. Nous tentons de rassurer les usagers, mais ils sont très angoissés car ces produits sont souvent une planche de salut. »

La rentabilité en question

Selon lui, la cause majeure qui explique cette situation est économique. Le nerf de la guerre, l'argent. « L'industrie vend mieux hors du territoire français, le médicament leur rapporte davantage. »

Concernant la cortisone par injection, aujourd'hui en rupture, le pharmacologue Bordelais, Bernard Bégaud, interrogé sur France Culture ne dit pas autre chose : « Il s'agit d'un problème lié à la rentabilité. Les laboratoires pharmaceutiques se désengagent petit à



Les médicaments corticoïdes sont en rupture de stock depuis près d'un mois. PHOTO AFP

petit de la commercialisation. Les médicaments essentiels – dont fait partie l'hydrocortisone – sont très peu coûteux, ils ne valent que quelques euros la boîte. Pour les laboratoires, cela n'est pas rentable ; les coûts de production sont amortis mais ils ne peuvent pas faire de profit avec ce type de produits. »

Les pouvoirs publics mobilisés

À Royan, un médecin rhumatologue a voulu témoigner dans nos colonnes : « Les pharmaciens, dit-il, ne sont plus approvisionnés pour de nombreuses spécialités de pratique courante (corticoïdes oraux ou injectables, anti-hypertenseurs, hormones). Nous devons prendre du temps pour discuter avec eux et trouver des alternatives... quand elles existent. Pour ma part, je n'ai plus de corticoïdes injectables à demi-vie

courte et je n'ai parfois rien pour infiltrer une sciatique aiguë. En vingt ans d'exercice, je n'ai jamais connu cela. Le laboratoire MSD nous a écrit récemment que depuis le 25 février 2019, il y a un problème sur la ligne de production de corticoïdes injectables, ce qui semble difficile à croire. »

L'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) est mobilisée depuis plusieurs mois afin d'assurer la continuité de l'accès aux médicaments à base de corticoïdes. Sur son site (www.ansm.sante.fr), l'état des stocks de corticoïdes est publié au jour le jour, que peuvent consulter les patients, les pharmaciens et les médecins (1).

(1) L'ANSM a mis en place un numéro vert ouvert du lundi au vendredi de 9 à 19 heures pour informer de l'état des stocks : 08 00 97 16 53.

CHARENTE

RN 10 : le dernier tronçon à 2 X 2 voies est ouvert

Les travaux de mise aux normes autoroutières de la RN 10 dans le Sud-Charente se terminent. Depuis hier, les automobilistes peuvent circuler en continu sur le nouveau tronçon à deux fois deux voies Touvérac-Chevancaux (4,8 km). Les services de l'État précisent toutefois que « la vitesse autorisée sera limitée dans un premier temps à 90 km/h (au lieu de 110 km/h) sur cette section jusqu'à l'automne prochain ». En effet, certaines voies de la nouvelle RN 10 seront ponctuellement neutralisées pour terminer des travaux.

La quête d'économies fait grincer des dents

HÔPITAL Le déficit flirtait avec 3 millions d'euros en 2018. Le projet de la direction prévoit la suppression de 10,8 équivalents temps plein. Le personnel trinque encore, jugent les syndicats

Philippe Ménard
p.menard@sudouest.fr

Le 28 septembre dernier, le centre hospitalier intercommunal de Cognac échappait au remède de cheval. L'Agence régionale de santé (ARS) repoussait la suppression de 15 lits et 20 emplois envisagée par le directeur, Stéphane Jacob. L'hôpital n'est pas guéri pour autant. En 2018, le déficit approchait 2,9 millions d'euros.

Stéphane Jacob a repris sa copie, en élaborant un « contrat de retour à l'équilibre financier » (Cref). Il reste une dernière étape, la validation par l'ARS. De la crise de septembre, le directeur a tiré une conclusion : « l'option de la réduction de la capacité hospitalière est fermée ». Il ne touche pas au personnel soignant. Au contraire, l'établissement cherche à recruter, avec grande difficulté. « Cela existe dans tous les hôpitaux. La pénurie concerne même les aides-soignantes, désormais. Les gens ne veulent pas rester. Les plannings changent tout le temps, on n'a pas de vie de famille, le personnel est épuisé », pointe Delphine Guignon, trésorière du syndicat FO de l'hôpital.

Pétition pour la cuisine

Pour réduire les dépenses, le Cref prévoit la suppression de 10,8 équivalents temps plein. Deux postes et demi seraient épargnés au bureau des entrées de nuit. « C'est mal perçu par les médecins et le personnel. Cela fera du travail en plus et ça pose surtout un problème de sécurité, alors qu'on est confronté à de plus en plus d'agressivité », déplore Francis Fredon, secrétaire de FO. « On a fait des études statistiques des passages la nuit, cela concerne 9 passages en moyenne entre 22 heures et



Francis Fredon et Delphine Guignon, de FO, témoignent de la fatigue du personnel. PHOTO P.H.M.

7 heures », tempère Stéphane Jacob. Il mise sur le non-remplacement de départs à la retraite d'un pharmacien, de personnels du service technique (plomberie, électricité, etc.) notamment. « Les plus grosses économies se font sur le dos du personnel », gronde Francis Fredon. Avec le départ d'un cadre, le site de Jarnac perdrait ainsi sa cuisine en liaison chaude, très appréciée des résidents. Une pétition circulant parmi les familles a recueilli environ 230 signatures.

La CGT met le doigt sur un autre facteur de déficit : le coût pharaonique du recours aux médecins intérimaires, qui a augmenté de 9 % en 2018, pour un total de 500 000 euros. « Quand on sait qu'une partie de cet argent aurait servi aux remplacements durant les congés annuels, ça énerve », glisse le syndicat dans un com-

munié. Consulté, le comité technique d'établissement a rejeté à l'unanimité le Cref. « Je m'y attendais », souffle Stéphane Jacob.

« La réponse est politique »

Côté amélioration des recettes, il mise sur un nouveau logiciel pour muscler la facturation des actes médicaux. « Tout ce que reçoit le patient doit être tracé, avec des éléments pour qualifier le séjour, afin d'être payé. » Le nouveau bureau des entrées a du pain sur la planche, note la CGT, selon laquelle il y aurait 2 millions d'euros de factures en retard à récupérer !

Stéphane Jacob estime que le plan de réorganisation entré en vigueur en juin 2018 est un « succès ». Il veut poursuivre la chasse aux séjours trop longs et aux lits inoccupés, le nerf de la guerre. Pour accompagner l'hôpital, l'ARS

a versé une aide de 600 000 euros. Une partie financera des audits pour... faire des économies. Cela fait bondir FO, qui considère que la structure est déjà exsangue.

« Les économies, je ne vois pas où l'on peut les faire », abonde Thierry Cailbault, de la CGT. L'hôpital est embourbé dans le remboursement de la construction du nouveau site, avec 800 000 euros à rembourser par an sur les seuls intérêts.

Le problème, admet Stéphane Jacob, est que la facturation de l'activité de l'hôpital ne flèche pas un sou sur des investissements de ce genre. À lui de se débrouiller. « Aujourd'hui, la réponse n'est pas technique, elle est politique. Qu'est-ce qu'on est prêt à payer pour que les gens soient bien pris en charge ? », interpelle le directeur.

Châteauneuf, le « pari » de la fusion

STRATÉGIE Le site devrait être définitivement intégré au 1^{er} janvier 2020

Depuis quatre ans et le départ de son directeur, l'hôpital de Châteauneuf-sur-Charente est sous direction unique avec celui de Cognac. Ce « rapprochement » devrait aboutir sur une « fusion » le 1^{er} janvier 2020. « On a eu un avis unanime des instances de tous les établissements », relève le directeur, Stéphane Jacob.

Les syndicats ne sont pas sur la même longueur d'ondes. FO redoute une mobilité forcée pour le personnel. Pour la CGT,

l'expérience de la fusion avec le site de Jarnac, il y a dix ans, montre ce que ça n'a pas été le cas. « On a envie d'y croire », affirme Thierry Cailbault.

« Un nouvel élan »

Les deux établissements, qui doivent amortir des travaux, sont tous les deux en difficulté financière. Selon Francis Fredon, de FO, l'opération risque de se solder par une perte de revenus, un hôpital de proximité comme Château-

neuf étant soutenu différemment. Pour Stéphane Jacob, les gains espérés compenseront les pertes. « C'est un pari. L'enjeu de la fusion est stratégique, pas tellement économique. Les activités réalisées à Châteauneuf vont y rester. Mon idée, c'est de structurer une réponse locale à un besoin local. » Pour le directeur, il était nécessaire d'intégrer la petite structure dans un cadre plus large pour lui amener « un nouvel élan ».



Stéphane Jacob sur le site de Châteauneuf-sur-Charente. P.M.

Les gens du voyage iront à Saint-Brice

GRAND-COGNAC L'Agglo et l'État sont favorables à installer une aire de grand passage dans cette commune. Un sujet très sensible

Jonathan Guérin
j.guerin@sudouest.fr

Sur le territoire, cette affaire est un serpent de mer depuis des années. Où doit-on installer l'aire de grand passage pour les gens du voyage ? La réponse vient de tomber. La semaine prochaine, Grand-Cognac va proposer que Saint-Brice soit choisie. Dans cette commune de moins de 1 000 habitants, l'Agglomération est propriétaire d'un terrain de 5 hectares, celui des Mullons, qui réunit tous les critères nécessaires. Notamment un accès proche à des voies rapides. Ici, il s'agit de la RN 141, à cheval avec Gensac-la-Pallue.

On sait que, par le passé, plusieurs maires se sont opposés à la création d'une telle aire sur leur commune. Alors qu'en pense Jean-Claude Tessendier ? « C'est la préfète qui a choisi, entame le premier magistrat. C'est un peu la patate chaude : chaque maire espère la refiler aux autres. » Alors votera-t-il contre, mercredi prochain, en Conseil d'Agglo ? « Je suis le cul entre deux chaises, avoue-t-il. Mon vote ne pèsera pas dans la balance face aux 57 conseillers. Moi, ça ne m'emballe pas plus que ça. Mais je n'irai pas contre l'avis de mes collègues. »

500 000 euros de travaux

Pas d'opposition de principe, donc, mais pas d'enthousiasme non plus. Un peu comme si Jean-Claude Tessendier se sacrifiait. « En tout cas, j'aurais préféré que le sujet soit tranché après les élections municipales de 2020, par le prochain maire. » Le premier édile avance en



Jusqu'à présent, les caravanes s'installaient près de l'Espace 3000, à Cognac, faute de site adapté. PHOTOARCHIVES J.G.

tout cas un obstacle de taille : « Le club de motocross voulait aussi s'installer aux Mullons, mais le sous-préfet de l'époque s'y était opposé. Car le sous-sol est friable, en raison des anciennes carrières. » Alors pourquoi ce qui avait été refusé à l'époque serait aujourd'hui autorisé ? Annick-Franck Marteau, vice-président de Grand-Cognac en charge du dossier, avance : « Il y a des problèmes environnementaux. Maintenant, c'est à l'État de trancher. Nous avons un accord de principe pour lancer des études. »

En tout cas, on approche enfin d'un dénouement. « Nous sommes contents que ce problème trouve enfin une solution, plaide Annick-Franck Marteau. L'Agglo a déjà fait un budget pour des premiers travaux, à hauteur de 400 à 500 000 euros pour la remise en état du site. Il est à l'abandon depuis quinze ans, mais ce sera

moins difficile que pour un terrain agricole, par exemple. » Cette aire de passage est une obligation pour la collectivité. Le 5 juillet 2000, le législateur français fixait les conditions d'accueil des gens du voyage. La loi Besson imposait à chaque commune de plus de 5 000 habitants de créer des aires d'accueil pour « les populations itinérantes ».

La fin d'un long feuilleton

Depuis, la région de Cognac n'avait pas trouvé d'accord, bien que les pistes aient été nombreuses : Châteaubernard, Mérignac... « Dans ce dossier, on m'a baladé. Il y a toujours des manœuvres dilatoires pour que les élus disent "non, c'est mieux ailleurs et pas chez nous" », déplorait notamment le sous-préfet Olivier Maurel en 2015. Si la piste de Saint-Brice se confirme, ce sera donc la fin d'un long feuilleton

Les pongistes à la recherche d'un nouveau souffle

UACTT le club a tenu son assemblée générale, mercredi soir et présenté un plan de relance assez ambitieux

André Sardet est de retour à la tête de l'UAC Tennis de Table. Après quelques années de recul – relatif, il était tout de même président de la commission organisatrice du tournoi international du mois de mai –, celui qui avait déjà été président pendant dix ans, a repris les commandes « pour accompagner et dynamiser un plan de développement. Mais ce sera un travail d'équipe », indiquait-il.

Une équipe élue, pour le moment, simplement pour un an. « Jusqu'à présent le club fonctionnait par cycles de trois ans. L'idée est, à partir de l'année prochaine, de modifier les statuts et de fonctionner sur quatre ans », précisait André Sardet. Histoire de se caler sur le rythme olympique comme l'ont déjà fait nombre de clubs et de fédérations.

Le plan présenté en une quinzaine de points est ambitieux sur les quatre ou cinq années à venir. Il le faut car le club est loin d'être au meilleur de sa forme même si les résultats sportifs sont plutôt satisfaisants (quatre équipes sur cinq montent d'une division).

Pas au top de la forme

L'UACTT a dû licencier son entraîneur Gilles Maginot. « Nous avons une grosse chute de trésorerie, en raison d'un manque de recette et d'adhérents », explique André Sardet. Un licenciement qui a « coûté cher » au club puisque dans la foulée du coach, 20 personnes dont seize jeunes ont quitté l'UAC, « on est passé de 72 à 52 adhérents ».

Si les pongistes ont eu des problèmes de trésorerie, ce qui ne les a pas empêchés de finir avec un excédent d'exercice de 3 000 €, c'est en partie en raison de la baisse de la subvention municipale. « elle a chuté de 48 % » regrettait André Sardet. Le club se plaignait également de la salle Verte où il se trouve, plus de la moitié des néons ne fonction-



André Sardet, de nouveau président de l'UACF. D.F.

nent plus et des fuites sont apparues dans la toiture.

Autant de points sur lequel Romuald Cary, l'adjoint aux sports, a répondu. Bonne nouvelle, la Ville va intervenir sur l'éclairage entre le

24 juin et le 25 août pour tout réparer. « heureusement que ce n'est pas une question de câblage car nous n'aurions pas eu les moyens financiers d'intervenir », précisait-il. Le toit ce sera pour 2020.

Quant à la question des subsides, l'adjoint invitait l'UACTT à se rapprocher des autres clubs du secteur, notamment Merpins et Châteaubernard pour ne faire qu'une entité qui pourrait passer dans le giron de l'Agglo. « Je sais que ce n'est pas forcément facile. Mais regardez le judo, il y avait quatre clubs : Segonzac, Cognac, Châteauneuf et Jarnac ; Cognac et Jarnac ne se parlaient pas. Il a fallu deux ans de discussions mais ils y sont arrivés. Aujourd'hui, ils ont 700 licenciés et leur subvention a été multipliée par trois. »

Des objectifs

« Nous, on ne demande que ça, discuter et s'allier », lançait le vice-président Thierry Chammensat. Plus facile à dire qu'à faire cependant. Le club de Châteaubernard, déjà approché il y a un an, semble aussi fermé que celui du foot. La preuve,

son comité directeur, invité hier à l'AG cognaçaise était absent, tout comme celui de Merpins d'ailleurs. La route risque d'être longue.

Seul ou pas, le club s'est néanmoins donc doté d'un plan de développement. Parmi les principaux, le recrutement d'un nouvel entraîneur, Laurence Bruhault-Pujol, avec l'aide du groupement d'employeurs APSL 16 qui intervient, dans un premier temps, 5 heures par semaine, arriver à 100 licenciés à l'horizon juin 2021, pouvoir engager une sixième équipe en championnat, donner l'équipe A les moyens de jouer au plus haut niveau régional, poursuivre l'organisation du tournoi international, développer les partenariats privés... Bref du boulot.

(1) Le nouveau conseil d'administration: André Sardet, David Bertry (secrétaire), Céline Rateaud, Emilie Broutin, Jérôme Barthe, Vincent Roudier (trésorier), Sandrine Guérin, Éloïse Payet, Maura Jolivet, Jérémie Cande, Laurent Gosse, Thierry Chammensat, Xavier Besiat, Tony Guitton, Jessy Rivet, Pascal Bourasseau.

Enedis et Axa à la rencontre des élus



Le conseil municipal va entendre la directrice d'Enedis, à droite.

PHOTO P. B.

Lundi dernier, la réunion du conseil municipal a débuté avec la présentation du compteur Linky. Dominique Roger-Chatreau, directrice territoriale d'Enedis 16, a situé l'ensemble du processus et la responsabilité exclusive dévolue à Enedis dans la gestion du réseau de distribution de l'électricité.

En 2009, l'Europe a décidé la mise en service des compteurs communicants. Depuis 2013, en France, l'objectif de maîtriser la consommation et d'accompagner l'essor des énergies renouvelables se poursuit : à l'horizon 2020, 80 % de ces compteurs devraient être installés. À Mesnac, cette opération est lancée : 5 compteurs sont déjà en place ; à la fin de l'année, les 220 compteurs prévus devraient être installés. Il restera à chacun à s'habituer aux divers services et avantages sans tomber dans les fausses informations qui ont « chahuté et malmené Enedis » depuis l'annonce du programme Linky.

Santé communale. Benoist Renaud, responsable de clientèle Axa à Cognac, a présenté le projet appelé « Santé communale » dans le cadre

d'une offre commerciale à laquelle la commune pourrait être associée. Il se trouve, à Mesnac et ailleurs, des personnes qui ont une couverture santé minimum pour des raisons financières. Si la commune soutient cette offre, sans avoir rien à investir ni contrôler, les habitants intéressés bénéficieront de tarifs avantageux comme un véritable tarif de groupe, jusqu'à 30 % de réduction sur la cotisation pour les seniors. Soumise aux élus, cette proposition a recueilli un avis favorable : une convention sera signée avec Axa. Le responsable proposera une réunion publique dont la date n'est pas encore fixée ; il tiendra ensuite des permanences.

Sainte-Eustelle. Les élus ont renouvelé pour un an la participation communale de 500 € par enfant de la commune scolarisé à l'école privée Sainte-Eustelle de Cherves.

Symba. Avec le Syndicat mixte du bassin de l'Antenne, la convention a été précisée : les agents de Mesnac nettoieront les grilles sur le Véron vers le Seure, et leurs heures de travail seront prises en charge par le Symba.

Pierre Barreteau

Reignac-Chevanceaux enfin à deux fois deux voies

ROUTE NATIONALE 10 Le point noir sur l'axe Poitiers-Bordeaux est effacé. Hier, le nouveau tronçon Touvérac-Chevanceaux a été ouvert à la circulation dans les deux sens, en continu

Olivier Sarazin
o.sarazin@sudouest.fr

Le routier polonais et son collègue portugais n'ont rien vu. Ils ont filé plein Sud - direction Bordeaux puis l'Espagne - sur un ruban de bitume neuf aux normes autoroutières. Tout juste ont-ils remarqué ces panneaux limitant encore la vitesse maximale autorisée à 90 km/h...

Hier, les 4,8 kilomètres du nouveau tronçon Touvérac-Chevanceaux sur la RN 10 ont été ouverts à la circulation « en continu », dans les deux sens. Les raccordements côté Chevanceaux avaient

été achevés fin mai. Ceux côté Touvérac l'ont été hier. On roule désormais partout à deux fois deux voies sur l'axe Poitiers-Bordeaux. Certes, les travaux ne sont pas terminés. Il convient

Cela faisait plus de trente ans que les Charentais exigeaient la sécurisation de cet axe

d'installer un dernier écran acoustique à Chevanceaux ; de poser des panneaux de « signalisation verticale définitive » et des clôtures ; de finir de construire l'échangeur n°74 (à hauteur de la RD 133 à Chantillac et Bors-de-Baignes) ; et de « rétablir » la circulation sur la RD 132 et l'itinéraire parallèle à la nouvelle route...

Il n'empêche. L'ouverture du tronçon Touvérac-Chevanceaux marque la fin prochaine de l'opération de mise à deux fois deux voies de l'ensemble de la portion Reignac-Chevanceaux, véritable point noir entre l'Europe du Nord et l'Espagne.

Ici se croisent 11 000 autos et 9 000 camions chaque jour. Cela faisait plus de trente ans que les Charentais exigeaient que le secteur soit sécurisé !



Prudence toutefois : jusqu'à l'automne, la vitesse est limitée à 90 km/h. PHOTO A.S.

La fin d'un long feuilleton

ANNÉES 70. La décision est prise : l'autoroute A 10 passera en Charente-Maritime. L'État, par la voix du ministre de l'Aménagement du territoire de l'époque, Olivier Guichard, s'engage en contrepartie à aménager la RN 10 à deux fois deux voies entre Poitiers et Saint-André-de-Cubzac (Gironde). « Les travaux seront terminés en 1978 », promet M. Guichard.

DÉCEMBRE 1996. Inauguration de la déviation de Barbezieux.

JANVIER 2008. Dominique Bussereau, secrétaire d'état aux Transports, déclare : « Nous allons régler ce point noir dans les trois, quatre ou cinq ans. »

NOVEMBRE 2008. Michel Boutant entame un bras de fer avec l'État. Le président du Conseil général de Charente exige l'interdiction de la circulation des véhicules de plus de 7,5 tonnes en transit international sur la RN 10. En vain.

DÉCEMBRE 2008. Réunion électrique à la préfecture, trois jours après un nouvel accident mortel sur la RN 10. Les élus charentais sont impatients.

JANVIER 2009. Manifestation symbolique. Les élus de tous bords politiques bloquent la RN 10 à Chantillac.



Manifestation à Chantillac, début 2009.

PHOTO ISABELLE LOUVER / ARCHIVES « SUDOUEST »

JUN 2009. Bussereau présente son Plan de modernisation des itinéraires routiers (PDMI). La Charente est bien servie : 181 millions d'euros. Pourtant, le compte n'y est pas. Il manque 16 millions pour le tronçon Reignac-Chevanceaux.

FÉVRIER 2011. Promesse du préfet Millon : Reignac-Chevanceaux sera terminé « fin 2014 ou au plus tard début 2015 ». Personne n'y croit...

2012 Des contraintes environnementales retardent le dossier. Il faut ici protéger le vison d'Europe, la cistude (une tortue), le fadet des laïches (un papillon) et le piment royal (un arbuste).

2013 Le financement est en partie acquis. Le chantier peut enfin débuter.

L'hyperconnexion, le fléau du volant

70% des automobilistes disent utiliser leur **SMARTPHONE** en **CONDUISANT**

83%
chez les
18-24 ans



Le téléphone est impliqué dans au moins

1 ACCIDENT
SUR
10

Au volant le smartphone est utilisé pour ...



... passer un **APPEL**

46%



... consulter ou envoyer un **SMS**

25%



... se

GUIDER

54%

Sources : AFP - Etude réalisée par Kantar TNS du 25 janvier au 14 février 2019 auprès d'un échantillon de 1.996 personnes représentatif de la population résidente en France âgée de 18 à 75 ans

INFOGRAPHIE CL

La RN 10 voit double partout

■ La deux fois deux voies entre Touvérac et Chevanceaux a ouvert hier ■ On roule désormais sur deux voies entre Poitiers et Bordeaux ■ La fin d'un chantier de 46 ans!



L'enrobé et les peintures ont été achevés mercredi, pile un jour avant l'ouverture du tronçon Touvérac-Chevanceaux, hier matin.

Photos Renaud Joubert

Lénaëlle SIMON
l.simon@charentelibre.fr

De Poitiers à Angoulême, plus besoin d'user de la pédale de frein. Hier à 7h45, les agents de la Dira ont mis en service la deux fois deux voies entre Touvérac et Chevanceaux. Un symbole beaucoup plus fort que les 4,6 km de bitume tout neuf. Après l'inauguration du tronçon entre Reignac et Touvérac en juin 2017, on roule désormais intégralement sur une quatre voies entre Poitiers et Bordeaux. L'abaissement d'un chantier de 46 ans! Qui, hier, donnait même envie à Michel Boutant de «sabler le champagne». Le sénateur socialiste a bataillé lorsqu'il était président du Département pour faire avancer le dossier et voir l'Etat mettre la main à la poche dans ce projet à 85 millions d'euros (1), mené grâce au contrat de plan Etat-Région et au programme de modernisation des itinéraires routiers. «On avait eu la part du lion, mais nous sommes l'un des seuls départements à ne pas avoir un hectomètre d'autoroute»,

rappelle l'élue qui se souvient avoir «dû à une certaine époque jouer de l'arme du chantage et du rapport de force avec l'Etat». «Je suis heureux pour les riverains qui vont pouvoir traverser en toute sécurité et pour les usagers de la RN 10.»

Un écran anti-bruit

Un satisfecit partagé par Tony Sartori, patron de la société de transports du même nom à Dirac. «Ça fait 25 ans que je travaille et que cette route est en chantier. Le gain de temps pour descendre d'Angoulême vers Bordeaux n'est que de cinq à dix minutes. Ce qui compte, c'est surtout que la sécurité soit renforcée.» «Cette route, c'est une chose mais il faut aussi que les aménagements connexes soient réalisés, notamment pour contrer les nuisances sonores», prévient Jacques Chabot, président de la communauté de communes des 4B, qui y sera attentif. Un écran anti-bruit de 300m, destiné à protéger trois habitations, est en cours de construction à Chevanceaux. Ce nouveau tronçon est limité à 90km/h

justu à l'automne, le temps que les derniers panneaux et clôtures soient posés et que l'échangeur pour Chantillac soit réalisé. Ce petit événement a également plongé François Bonneau, président du conseil départemental, dans ses souvenirs. «J'ai commencé à faire cette route à la fin des années 70 quand j'allais à la fac à Bordeaux. Je me demandais quand est-ce qu'elle serait à deux fois deux voies. On y est. Bien que ces aménagements rendent la route plus sûre, le seul bémol c'est l'explosion du trafic.»

Comme à la campagne

Avec l'achèvement de ce dernier maillon, les poids-lourds, 10 000 chaque jour sur la RN 10, ont encore moins de raisons d'emprunter l'autoroute A10 (et de payer 60€ de péage). Il y a quinze jours, la sénatrice Nicole Bonnefoy a lancé une pétition pour dire stop aux camions en transit. Une solution que Jacques Chabot trouve trop «radicale», proposant plutôt le retour de l'éco-taxe, morte-née en 2016 (lire ci-dessous).

Les automobilistes le savent moins mais alors qu'ils filent sur la deux voies, à côté d'eux, le chantier se poursuit pour offrir une seconde vie à l'ancienne RN 10. Comme rien ne

se perd, l'enrobé est enlevé pour être réutilisé avant que la route ne soit recalibrée.

Sur l'ancienne portion entre Reignac et Touvérac, la pelouse et les pâquerettes ont déjà repris leurs droits, baignant dans un silence nouveau. Patrice Tutard, dont la maison est juste devant, n'en revient toujours pas. «J'ai acheté en 2000 parce que c'était pas cher. On entendait les camions et les voitures tout le temps. Aujourd'hui, il n'y a plus rien. J'ai l'impression d'être passé de la ville à la campagne. Je m'entends même marcher», dit-il, presque nostalgique «de la vie qu'il y avait avant». «Les routiers s'arrêtaient pour manger. Mais l'inconvénient c'est qu'il y avait des déchets.»

Pour que cet axe névralgique reliant l'Europe du Nord et l'Espagne soit entièrement fini, il reste à traiter les fameux et dangereux carrefours à plat au nord d'Angoulême, à l'origine de contresens et d'accidents graves. «On a l'impression de jouer à la roulette russe quand on s'y engage», admet François Bonneau. Leur aménagement était prévu dans le contrat de plan Etat Région mais «on est en attente car ces crédits n'ont pas été débloqués.»

(1) La maîtrise d'ouvrage de cette opération Reignac-Chevanceaux est assurée par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.



Sur l'ancienne RN 10, les camions enlèvent l'enrobé, qui sera réutilisé.

Taxer les poids lourds en transit sur la RN10

L'idée n'est pas nouvelle mais refait surface dans la tête d'élus charentais, confrontés à l'explosion du nombre de poids lourds sur la RN 10. «Je connais bien cette problématique d'autant que j'habite à 300m de la nationale», souligne Jacques Chabot, pour qui une partie des camions, selon leur destination, passeront de toute façon toujours par la RN 10. Il juge donc la solution de Nicole Bonnefoy de dérouter les poids lourds en transit sur la RN 10 vers l'A10 trop radicale. «Au lieu de dire on déplace le problème chez nos voisins, je propose qu'on mette en place une éco-taxe en collaboration avec la Région. Il ne s'agit pas de taxer le fret local et de pénaliser l'économie locale mais de taxer les poids lourds en transit chez

nous, de façon suffisante, la même chose que l'autoroute à peu près. Ces rentrées fiscales supplémentaires permettraient de renforcer les aménagements pour lutter contre les nuisances sonores ou la pollution. En plus, les portiques sont là. Et le gouvernement a dit 'regardez région par région si on peut la remettre en place'. Il n'a pas encore évoqué l'idée avec le président de la Région mais elle devrait faire mouche. Alain Rousset aimerait faire de la Nouvelle-Aquitaine un territoire pilote en la matière. Dans son sillage, Jacques Chabot pourra compter sur le soutien de Michel Boutant et François Bonneau, également favorables. Comme quoi, l'éco-taxe n'a pas de couleur politique.

Dates

25 juin 1973. Les élus charentais ne digèrent pas le détournement par la Charente-Maritime du tracé de l'autoroute. Le préfet promet une mise à 2X2 voies de toute la RN 10 pour 1980.

1973. Déviation d'Angoulême, à 3 voies.

1975. Déviation de Mansle à 2X2 voies.

1976. Ouverture d'une déviation à 2X2 voies.

1978. Aménagement à 2X2 voies et avec carrefour à plat entre Mansle et Tourriers.

26 juin 1981. Ouverture du tracé Saint-André de Cubzac-Saintes de l'A10.

1984. Ouverture de 14 km de 2X2 voies entre Les Nègres et Ruffec. Le plus long de la N10.

1985. Ouverture de 7 km de 2X2 voies avec la déviation de La Couronne.

1987. Ouverture de la déviation de Tourriers. 3,5 km de 2X2 voies en plus.

1988. La Région promet de régler le problème RN 10 d'ici 1993.

1988. Le cauchemar de Chevanceaux disparaît. 5 km de 2X2 voies s'ouvrent.

1989. Ouverture totale de la déviation d'Anais.

1991. 4 km de 2X2 voies entre la Chignolle et la Touche d'Anais, ce qui porte à 40 km la 2X2 voies entre Poitiers et Angoulême.

1992. Au tour de Mansles - les Maisons Rouges d'entrer en service.

1993. Ouverture des 9 km de la déviation d'Angoulême telle qu'on la connaît aujourd'hui, de La Couronne aux Chauvauds. 20 ans après la décision de la réaliser.

1996. Deux enquêtes d'utilité publiques, des débats, des heurts... Et enfin l'ouverture des 8 kms de déviation de Barbezieux.

1998. La déviation de Reignac voit enfin le jour! 3,8 km de plus! Soit 134 km à 2X2 voies sur les 197 km entre Poitiers et St-André-de-Cubzac.

2003. 20 km de 2X2 voies ouvrent d'un coup en Charente-Maritime.

2004. Roulet est libéré! 4,7 km au total, pour gommer ce point très noir.

2006. Ouverture de la déviation des Chauvauds.

2010. Ouverture des 11 km de Jurignac-Barbezieux. En attendant Reignac-Touvérac en 2017 et Touvérac-Chevanceaux ouvert hier.

Météo

Vague de chaleur la semaine prochaine



Jusqu'à 35 degrés sont prévus mercredi et jeudi.

Archives CL

Jusqu'à 34 degrés mercredi et 35 jeudi. Un mercure qui tutoiera les 30 degrés dès dimanche, avant de grimper inexorablement, de jour en jour.

Cette fois, l'été arrive bel et bien et de manière tonitruante dans le département. Alors que l'on vient à peine de remiser les petits pulls au

placard, la météo sera étouffante la semaine prochaine. Agréable pour les uns, suffocante pour les autres.

Et selon les prévisions de Météo France, gare aux orages jeudi et vendredi prochain. Bon point: les deux week-ends à venir s'annoncent sans un nuage.

■ Comme CL l'a révélé, un deuxième centre commercial est annoncé près du rond-point de Crouin, par les mêmes promoteurs ■ Réuni hier soir, le conseil municipal compte s'y opposer autant que possible.

Haro sur la seconde halle de Crouin

Marc BALTZER
m.baltzer@charentelibre.fr

Ouvert au début du mois, le centre commercial de la rue Montplaisir, près du rond-point de Crouin, avait déjà donné lieu à une série de conflits entre les promoteurs et la Ville, il y a trois ans. Les premiers voulaient construire une halle avec 995 m² de surface de vente, juste en deçà du seuil qui les aurait obligés à obtenir une autorisation de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC). La Ville avait tout de même réussi à saisir cette commission, grâce à une loi votée quelques mois auparavant.

”
On connaît les lois, on connaît le système.



Le terrassement est déjà avancé, à côté du petit centre commercial ouvert au début du mois aux abords du rond-point de Crouin. Photo M. B.

Mais le promoteur avait répliqué avec un nouveau projet, tout aussi grand mais avec seulement 225m² de surface de vente, juste de quoi passer sous les radars de la loi qu'avait utilisée la mairie. «C'est un peu la même chose», s'est agacé le maire Michel Gourinchas lors du conseil municipal d'hier soir, en présentant le dossier d'une deuxième halle, juste à côté de la première. Le groupe CHT dirigé

par Didier et Mathieu Gresprier, demande un permis pour un bâtiment de 1.204m², dont seulement 75m² de vente (lire CL du 13 juin).

«Nous avons un agent communal assermenté qui vérifiera ces surfaces», a prévenu le maire avant de demander à son conseil de saisir la CDAC, considérant que les deux centres formaient un seul projet de 300m² de surface de vente. Et qu'il

fallait estimer son impact sur l'économie des quartiers voisins de Crouin et Saint-Jacques.

Le conseil l'a suivi à l'unanimité, considérant regrettable le déplacement prévu de la pharmacie de Crouin (qui n'est pas considérée comme un commerce au sens juridique). «Ils peuvent faire venir les services des fraudes, on connaît les lois, on connaît le sys-

tème», prévient le promoteur Didier Gresprier, qui annonce aussi des contacts avec une ébénisterie, une agence d'intérim et une crèche privée Montessori.

«On va tout faire pour que cela ne se passe pas exactement comme [le promoteur] le voudrait», répond le maire, sans grand optimisme. Pour la première halle, la Ville n'avait pu que retarder les choses.

Le chiffre

526 Le nombre de repas économisés dans les cantines scolaires de la Ville entre février et avril, après l'adoption d'un régime de remboursement plus strict en cas d'absence d'un élève. En 10 mois, cela représenterait 1.700 repas en moins sur les 7.000 gaspillés par an. Soit 25 % d'économie, pour une mesure dont les élus espéraient 20 %. L'expérimentation du nouveau règlement, qui a débuté en janvier, a été prolongée pour l'année scolaire à venir par un vote à l'unanimité moins 6 abstentions.

L'ex-école de Crouin cédée pour 135.000€



Construite en 1904, elle était en vente depuis un an et estimée à 148.000€.

Photo M. B.

L'ancienne école de Crouin, située au 154, rue Haute-de-Crouin, a été vendue par la Ville à la SCI JLB de Nercillac, pour 135.000€. Elle n'accueillait plus de cours depuis les années 70 et la création de la cité de Crouin avec son école Victor-Hugo. Le bâtiment était à vendre depuis un an avec une estimation à 148.000€ (lire CL du 11 avril).

Le permis de louer se précise

Comme il l'a annoncé il y a deux mois (lire CL du 20 avril), le maire a soumis au conseil l'idée d'instaurer un permis de louer, grâce auquel les propriétaires devront prouver que leur logement est aux normes, sauf à régler une amende de 5.000€. Après avoir demandé à l'agglomération (chargée des questions d'équilibre social de l'habitat) de leur laisser gérer un tel dispositif, les élus ont décidé de le mettre en œuvre dès janvier. Le groupement public Charente solidarités vérifiera la conformité des logements avant chaque changement de locataire,

mais seulement dans un périmètre défini: celui où le plus grand nombre d'insalubrités a été constaté. Il s'agit d'une partie de la rue de Boutiers à Saint-Jacques et de celles voisines de Jules-Brissot et d'Argelier, ainsi que du bas de l'avenue de Lattre-de-Tassigny. Dans le vieux centre, la zone concernée forme un triangle qui va de la rue Chalais à celle des Jardins, en passant par celle du Travail et celle du Prieuré. En bref, le bas de la rue Aristide-Briand (retrouvez le zonage précis sur www.charentelibre.fr).

Rue Briand: l'étendue des dégâts

En marge du vote d'un avenant à la convention «Cœur de ville» (ce plan national de revitalisation du centre-ville dont Cognac attend beaucoup), les élus ont appris quelques données intéressantes sur le commerce. Dans l'ensemble de la commune, 10 % des locaux commerciaux étaient vacants fin 2018. Le pire secteur est, sans surprise, la rue Aristide-Briand avec 38 % de rideaux clos. Il faut dire que dans la seconde rue piétonne, interdite aux voitures depuis juin 2010, les espaces commerciaux font 40m² de

surface en moyenne et sont loués autour de 550€ mensuels. C'est trop peu pour des franchisés et trop cher pour des indépendants. Mauvais pour le logement, également, puisque la moitié des 47 façades de magasins ne permettent pas d'accéder séparément aux étages. Soit parce que l'accès se trouve dans les commerces, soit parce qu'il a été supprimé lors d'une extension de ces derniers. À noter que la rue d'Angoulême, elle, propose des locaux de 90m² en moyenne, pour 1.200€ par mois.

Le marché frais InterCOGNAC

JUSQU'AU 23 JUIN

La Cave d'Intermarché

VIANDE BOVINE: COTE A L'OS A

BROCHETTES DE VIANDE BOVINE

JAMBON SEC

NECTARINE

BAGUETTES CONSTANCE

Inauguration

L'hôtel Chais Monnet lance l'été sur son toit



L'été et la haute saison sont lancés à l'hôtel, qui a convié hier ses partenaires et les institutionnels à partager ce moment sur son toit terrasse.

Photo G. B.

«L'objectif était de faire plaisir, de convier nos partenaires, des amis et les institutionnels, à venir partager un moment sympa tout simplement. L'occasion d'inaugurer aussi la saison touristique qui s'annonce sur Cognac, sans oublier l'été», sourit Gaëtan Penec, le directeur marketing de l'hôtel Chais Monnet.

Avec un petit jour d'avance, qui compense le jour de retard du lancement officiel du roof top de l'établissement, une «Guinguet» ouverte au public le 8 juin pour cause de tempête «Miguel». C'est sur ce nouveau toit terrasse que s'est déroulé hier ce rendez-vous privé qui a

rassemblé près de 150 personnes. Élus, partenaires, représentants des maisons de négoce, mais aussi sous-préfète, représentants des forces de l'ordre, des pompiers, artistes locaux... étaient présents, découvrant pour certains à cette occasion cette nouvelle adresse animée par DJ Milla, en résidence tout l'été aux platines. Et dont l'espace jardin, encore en chantier, devrait ouvrir au public début 2020. Un roof top différent de son voisin, «L'indigo» de chez Martell, «mais pour une belle complémentarité et le bien de Cognac, qui bouge, on va finir par passer ses vacances en ville», souriait un invité.

Tennis de table: André Sardet plaide pour une fusion des clubs

Il a été élu président de l'UAC Tennis de table mercredi soir. Et a présenté son plan de développement pour les années à venir.

Il le voit comme un challenge. «Si je reviens aux manettes, c'est pour impulser une dynamique.» André Sardet reprend la tête de l'Union amicale cognaçaise (UAC) de tennis de table. Il a été élu mercredi soir, lors de l'assemblée générale organisée à la Salle Verte, pour succéder à Julien Faurebrac, démissionnaire après quatre années à la présidence. Ce poste, André Sardet l'a déjà occupé entre 2002 et 2012. Depuis, il s'est surtout consacré à l'organisation de l'open. Seul candidat, il a prévenu: «On peut rebondir, mais à la condition que tout le monde s'y mette.»

Un nouvel entraîneur

Un rebond, c'est ce que souhaite le club, dont les effectifs ont dégringolé. 52 licenciés cette saison. C'est 20 de moins que la précédente. Surtout, seize jeunes ont quitté le club après le départ de l'entraîneur. «Les finances ne nous permettaient pas de le garder. On n'aurait pas pu le payer cette année», indique André Sardet, qui a tout de même présenté mercredi «un plan de développement ambitieux». Il prévoit notamment le recrutement d'un nouvel entraîneur. «Les comptes se sont refait une santé malgré une baisse de subvention de 46 %. Les finances le



André Sardet aimerait aboutir à une fusion avec d'autres clubs de l'agglomération. Photo archives CL

permettent à nouveau. On est en train de signer avec Laurence Bréhault-Pujol. Mais on va y aller prudemment. Elle interviendra cinq heures par semaine.» André Sardet aimerait aussi aller plus loin dans les discussions avec les clubs voisins, en vue d'une fusion. Les bureaux de Châteaubernard et Merpins étaient invités à l'AG. Ils ne s'y sont pas déplacés. «Cela permettrait de mutualiser», juge André Sardet. Cela donnerait aussi au club accès au complexe des Vauzelles, bien plus adapté que la Salle Verte, en mauvais état: problème d'éclairage, de fuites d'eau... Pour tout rénover, il

faudrait investir «entre 150.000 et 200.000 euros», compte Romuald Carry, adjoint aux sports à Cognac. Et ce n'est pas prévu au budget de la Ville.

«Les services techniques sont passés. On va pouvoir changer vos luminaires. Ce sera fait avant le 24 août», a affirmé l'élu.

«L'éclairage nous embête à chaque entraînement», observe Thierry Charmensat, le vice-président. Si on ne refait pas les câblages, ça va répéter.» Lui aussi appelle de ses vœux une fusion avec d'autres clubs de Grand Cognac.

Julie PASQUIER

Saint-Brice et Boutiers-Saint-Trojan: deux fidèles bénévoles à l'honneur

Patrick Hureaux et Philippe Birolleau ont été médaillés par la Société d'encouragement au bien. Pour saluer leur investissement au plan local.

Le dévouement récompensé. Patrick Hureaux et Philippe Birolleau partagent une longue expérience en commun, «Une amitié de longue haleine», comme ils le disent de concert.

”

L'histoire n'est pas faite pour rester dans un tiroir, elle doit être transmise à tous les publics.

Tous deux viennent de recevoir la médaille d'argent de la Société d'encouragement au bien de la Charente. Parrainés par Michel Bernard, membre de l'Amicale des anciens combattants de Saint-Brice dont ils sont sympathisants, les nouveaux médaillés voient ainsi reconnu leur investissement depuis des années au service du patrimoine et de l'animation de leurs communes, Saint-Brice et Boutiers-Saint-Trojan, mais aussi Julienne. Plus particulièrement concernant l'organisation des manifestations commémoratives du centenaire de la Première Guerre mondiale: expos, conférences, publication de deux livrets et travail de mémoire avec les enfants des écoles. Un investissement sans faille que l'on retrouve dans leur engagement auprès des anciens combattants, ou à Saint-Brice Animation et Loisirs (Sbal), pour les journées du patrimoine.

«Patrick possède des archives abondantes, informe Philippe Birolleau, elles méritent d'être valorisées. Il est une source permanente d'information en histoire et



Philippe Birolleau et Patrick Hureaux, les nouveaux médaillés:
«Une amitié de longue haleine».

Photo CL

en connaissances. Avec lui, j'ai appris à connaître mon village, dont je ne suis pas natif».

Une grande complicité

Et Patrick Hureaux de répondre: «Philippe, c'est un artiste dans l'âme avec beaucoup de rigueur, il est doué en communication, et il aime faire partager. Au Sbal, ajoute-t-il, j'étais scénariste et acteur. Lui s'occupait des décors et il faisait aussi comédien, mais il était plus intrépide, un peu cascadeur». Concernant leur investissement bénévole, les deux complices s'accordent pour dire que «L'histoire n'est pas faite pour rester dans un tiroir, elle doit être transmise à tous les publics, qui doivent connaître leurs racines». Et tous deux se complètent parfaitement, le savoir de l'un et la technique de l'au-

tre étant d'une efficacité redoutable pour valoriser les événements patrimoniaux de leurs villages: conférences, expos, animations... Et quand Philippe Birolleau déclare que Patrick Hureaux «ne remplit pas seulement les salles sur ce qu'il sait, mais aussi par sa verve, son humour, son sérieux», Patrick Hureaux ne manque pas de souligner que «l'aide de Philippe est précieuse, il apporte la technique, avec beaucoup de goût dans ce qu'il fait». Toujours sur la brèche, à la recherche permanente d'un nouveau projet ou d'une curiosité à satisfaire, le duo n'a pas fini de s'entendre pour proposer aux habitants de quoi apprendre et de quoi découvrir. Et leur collaboration n'est pas près de s'éteindre, pour le plus grand plaisir de tous.

Pierre NAU

■ Le débat est relancé ■ Des économistes appellent à une «légalisation contrôlée» du cannabis ■ Avec plusieurs arguments: une répression inefficace, un contrôle accru de l'État et une manne fiscale potentielle.

L'État va-t-il se mettre à dealer?

C'est un rapport iconoclaste qui éveille 50 ans de politiques gouvernementales sur le cannabis qu'a publié hier le Conseil d'analyse économique (CAE). Ce groupement d'économistes rattaché à Matignon appelle à créer un «monopole public de production et de distribution du cannabis» en recommandant à la France une légalisation totale comme au Canada, dans certains États américains ou en Uruguay. Une «légalisation contrôlée», aussi défendue dans une récente proposition de loi transpartisane, notamment soutenue par cinq députés LREM.

Une répression inefficace...

«Le système de prohibition promu par la France depuis 50 ans est un échec», estiment les auteurs de la note, Emmanuelle Auriol et Pierre-Yves Geoffard alors qu'Emmanuel Macron a instauré une amende de 200 euros pour les petits consommateurs. Malgré une législation parmi les plus répressives du Vieux continent, plus de 40% des Français de plus de 15 ans disent avoir consommé du cannabis au moins une fois dans leur vie, un chiffre supérieur aux autres pays européens.

... et chère

Selon le rapport, l'État dépense sur un an «568M€» pour lutter contre le cannabis, dont 70% consacrés aux actions des forces de l'ordre et 20% aux services judiciaires et pénitentiaires. Seuls 10% financent la prévention, les soins et la recherche.

Pour un contrôle accru de l'État

Les économistes souhaitent une «gestion étatique centralisée». Concrètement, l'État délivrerait des licences à des «producteurs et distributeurs agréés», comme



Le cannabis récréatif est légal au Canada, dans certains États américains ou en Uruguay. Le cannabis à usage médical est lui aujourd'hui légalisé dans une trentaine de pays. Photo AFP

pour le tabac. Mais contrairement à la cigarette, le cannabis serait vendu dans des boutiques spécialisées, interdites aux mineurs et plus faciles à surveiller.

Ce système serait chapeauté par une «autorité administrative indépendante» chargée de réguler le marché et d'assécher le marché noir en assurant une production suffisante, de bonne qualité, à un prix suffisamment bas. La note recommande un prix final de neuf euros pour un gramme d'herbe, contre environ 11 euros actuellement dans la rue.

Des retombées économiques à attendre

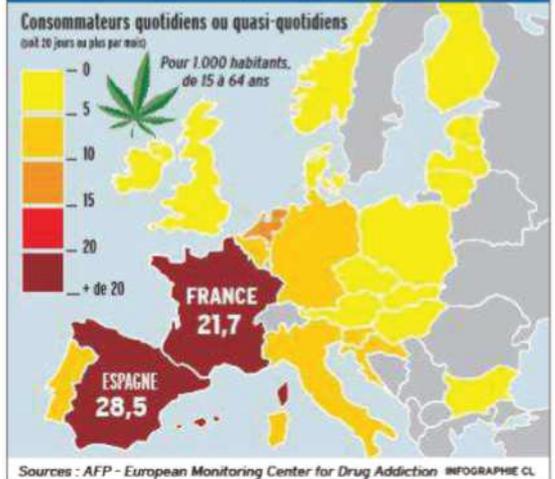
Selon le CAE, sur l'hypothèse d'une consommation annuelle de cannabis de 500 à 700 tonnes par an, une légalisation pourrait créer entre 27.500 et 80.000 emplois et générer des recettes fiscales de 2 à 2,8 milliards d'euros. Une manne

qui pourrait être réinvestie dans la prévention, les quartiers populaires et la lutte contre le trafic. «Bien qu'on les oppose généralement, légalisation et répression sont des politiques publiques complémentaires», remarque le document.

Une chance d'être entendus?

Ce rapport a laissé Matignon de marbre, alors qu'Édouard Philippe vient de faire de la lutte antistupéfiants une «priorité». «Le gouvernement reste clairement opposé à la légalisation», a répondu son cabinet hier. De source proche du Premier ministre, on s'étonnait même que le CAE ait travaillé sur ce sujet et qu'il ait choisi de le traiter sous le seul angle économique. Le porte-parole des députés PS a au contraire invité l'exécutif à «accepter qu'il y ait un débat» afin que «les uns et les autres puissent se faire une opinion définitive».

Cannabis: les Français gros consommateurs



Cannabis médical: ce que prévoit le test «en situation réelle»

Si une dernière audition est encore prévue au siège de l'ANSM d'ici le 26 juin, un comité scientifique d'experts mandatés a dévoilé les principaux axes du programme qui doit démarrer début 2020.

Pour quels patients? Les pathologies retenues sont les douleurs

Un comité scientifique d'experts, mandaté par l'ANSM, a présenté les principaux axes du programme qui commencera début 2020.

neuropathiques (résultant de lésions nerveuses) non soulagées par d'autres thérapies, les épilepsies résistantes aux traitements, les effets secondaires des chimiothérapies ou

encore pour les soins palliatifs et les contractions musculaires incontrôlées de la sclérose en plaques.

Tous les patients participant devront être répertoriés dans un «registre national électronique de suivi», suggèrent les experts, qui estiment que la prescription peut être «possible quel que soit l'âge» mais excluent du dispositif les femmes enceintes. Les données recueillies (doses prescrites, éventuels effets secondaires ou abandons du traitement, etc.) serviront à évaluer si le cadre est adapté ou doit être modifié.

Sous quelle forme? Les experts

suggèrent de mettre à disposition le cannabis thérapeutique à la fois sous des formes qui ont un «effet immédiat» (huile et fleurs séchées pour inhalation) et sous des «formes à effet prolongé» (solutions buvables et capsules d'huile), pour répondre au mieux aux besoins différents de patients. La forme fumée (joint) n'est d'emblée pas envisagée, en raison des effets nocifs de la combustion pour la santé.

Où sera-t-il produit? Pas en France pour l'instant en tout cas car le calendrier de l'expérimentation ne permet pas de lancer une production dans l'Hexagone.

Par qui sera-t-il délivré? Pour ce test «en situation réelle», le comité préconise que la «prescription initiale» ne puisse être faite que par certains médecins: ceux qui sont spécialistes des cinq indications concernées par l'expérimentation et qui exercent dans des centres de référence (centres anti-douleur, centres experts sclérose en plaques, etc).

La «participation à l'expérimentation, des centres et des médecins», devrait se faire «sur la base du volontariat» et après une «formation préalable obligatoire», recommande également le comité. «Une fois le traitement du patient stabilisé» (notamment pour obtenir la «dose minimale efficace»), le médecin traitant du patient pourra alors prendre le relais.

Le chiffre

55,8

Le marché mondial du cannabis médical pourrait s'élever à 55,8 milliards de dollars en 2025 (49 milliards d'euros), un chiffre quasiment multiplié par cinq par rapport à 2015, selon le cabinet Grand View Research. Précurseurs depuis

2002, les producteurs canadiens - Canopy Growth, Tilray, Aurora, Aphria - figurent parmi les leaders du secteur. Israël, où la culture est légale depuis 2012, a autorisé en janvier l'exportation du cannabis médical. En Europe, c'est aux Pays-Bas que sont apparus les premiers producteurs légaux de cannabis en 2003. Le pays a été récemment suivi par le Danemark, le Portugal et la Grèce.

Le chantier maudit de l'EPR

EDF va devoir réparer huit soudures sur l'EPR de Flamanville. Occasionnant de nouveaux retards pour ce chantier déjà très coûteux.

EDF va devoir réparer huit soudures difficilement accessibles de l'EPR de Flamanville, dans la Manche, a décidé l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). «*Si la réparation doit être réalisée avant la mise en service, (...) EDF estime que la réparation pourra s'effectuer d'ici fin 2022*», a ensuite précisé lors d'une conférence de presse le président de l'ASN Bernard Doroszczuk avant d'indiquer que cela nécessiterait de modifier l'actuel décret qui prévoit au plus tard une mise en service en avril 2020. «*Aucune date n'a été fixée concernant le délai de réparation des soudures*», a cependant immédiatement réagi EDF sur son compte Twitter. Le chargement du combustible nucléaire est pour l'instant officiellement prévu fin 2019 pour une enveloppe de 10,9 milliards d'euros. Le calendrier et les coûts ont déjà dérapé à de multiples reprises. «*EDF se donne le temps d'analyser les conséquences de la décision de l'ASN. Un point précis sur le planning et le coût du projet sera réalisé dans les prochaines semaines*», a complété EDF, détenu à près de 84% par l'État.

L'hypothèse d'un abandon pur et simple du projet pourrait maintenant être présentée en conseil d'administration, avec toutefois peu de chances d'en arriver à cette extrémité, compte tenu des enjeux pour l'ensemble de la filière française. «*C'est plutôt normal de tout envisager*» mais cette option «*a peu de chances d'aboutir*», juge



Le calendrier et les coûts de l'EPR ont déjà dérapé à de multiples reprises. Photo AFP

une source gouvernementale. Un abandon signifierait «*l'arrêt de toute la filière*», abonde une seconde source gouvernementale. L'ONG Greenpeace a pour sa part estimé que cette «*décision sans appel de l'ASN décrédibilise tout le programme EPR et la stratégie industrielle d'EDF*».

Les centrales à charbon fermées d'ici 2022

L'affaire remonte à un peu plus d'un an, quand EDF avait annoncé des «*écarts de qualité*» sur des soudures du réacteur nucléaire en construction en Normandie. EDF avait proposé de laisser huit soudures difficilement

accessibles en l'état en prouvant avec des essais qu'elles ne posaient pas de problème de sûreté, et de renforcer les contrôles pendant le fonctionnement du réacteur. Ce qui lui aurait permis d'éviter des travaux complexes, potentiellement longs et coûteux.

Ces soudures sont en effet situées dans la traversée de l'enceinte de confinement, la grosse structure de béton qui doit retenir les éléments radioactifs en cas d'accident.

«*Il appartient à EDF de tirer toutes les conséquences de cette recommandation et rapidement*», a réagi la secrétaire d'État à la Transition écologique Brune Poirson, au micro de Radio Classique. «*Nous avons anticipé des*

Le chiffre

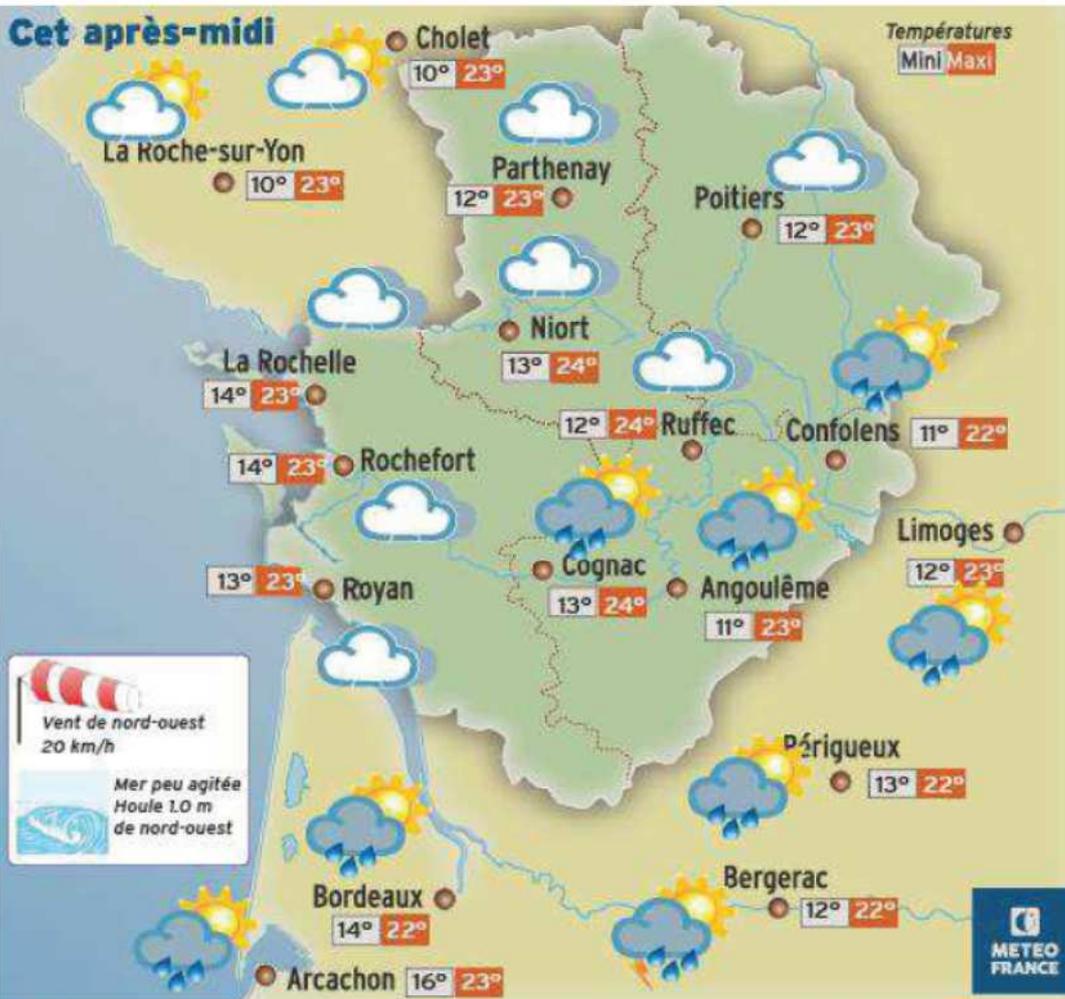
10,9 Après le feu vert de l'exécutif à la construction

d'un réacteur nucléaire de 3^e génération (EPR, réacteur pressurisé européen) en mai 2004, EDF l'implante sur le site de Flamanville, où deux réacteurs de 2^e génération sont déjà activés. Le premier béton est coulé en décembre 2007 pour une mise en service prévue pour 2012. Dès 2013, l'Autorité de sûreté nucléaire fait état de fissures et les travaux sont suspendus. À partir de cette date, la facture de l'EPR sera sans cesse réévaluée par EDF. De 3,3 milliards d'euros en 2006, elle atteint 10,9 milliards d'euros aujourd'hui.

scénarios potentiellement pessimistes et nous maintenons le cap qui est de fermer nos quatre centrales à charbon d'ici la fin du quinquennat» et les deux réacteurs de Fessenheim en 2020, a-t-elle assuré. Le démarrage de Flamanville est l'un des facteurs - mais pas le seul - qui doit permettre de fermer les centrales à charbon polluantes sans remettre en cause la sécurité d'approvisionnement énergétique de l'ouest de la France.

L'avenir du chantier emblématique de Flamanville, aujourd'hui le seul pour un réacteur de nouvelle génération en France, pèsera en tout cas dans la décision future de construire ou non de nouveaux EPR.

Cet après-midi



Samedi



Dimanche



Lundi



Mardi



Mercredi



Jeudi



HIER

	Mini	16h
Angoulême.....	15°	21°

Des nuages.

Le ciel très nuageux se couvre peu à peu. Quelques pluies se produisent sur l'Aunis et le Nord-Saintonge ainsi que sur le sud du département.
 Vent de Nord-Ouest assez fort, sur les îles ; atténuation ensuite.

